

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 20 décembre 2023, à 19 h 07, à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens et Claudia Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Assistent également à la séance: Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D’UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d’office que j’ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 13^{ième} jour du mois de décembre 2023.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2023.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-228 LECTURE ET APPROBATION DE L’AVIS DE CONVOCATION ET DE L’ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse fait la lecture de l’avis de convocation.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’avis de convocation.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

À Madame Claire Desbiens
 Madame Annie Desbiens
 Madame Claudia Desbiens
 Madame Claudia Tremblay
 Monsieur Rémi Brassard
 Monsieur Jean-Denis Martel
 Madame Martine Chrétien

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Catherine Asselin, directrice générale, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle communautaire, une séance du conseil, le 20ième jour de décembre 2023 à 19h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1. Ouverture
- 2. Présences
- 3. Signification d'un avis de convocation
- 4. Lecture et approbation de l’avis de convocation et de l’ordre du jour
- 5. Adoption budget prévisionnel 2024
- 6. Levée de l’assemblée

DONNÉ ce 13ème jour de décembre 2023

Directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur Jean-Denis Martel, responsable du comité finances procèdent à la présentation du budget.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la municipalité de Saint-André pour l'année 2024 s'établissent comme suit :

<u>REVENUS</u>	<u>2024</u>
Taxes	859 490 \$
Paie ­ ment tenant lieu de taxes	56 940 \$
Autres revenus de sources locales	33 913 \$
Transferts	311 405 \$
TOTAL DES REVENUS	1 261 747 \$
<u>CHARGES</u>	<u>2024</u>
Administration générale	360 678 \$
Sécurité publique	95 434 \$
Transport	429 636 \$
Hygiène du milieu	182 335 \$
Aménagement, Urbanisme et développement	56 095 \$
Loisirs et culture	61 926 \$
Frais de financement	12 386\$
TOTAL DES CHARGES	1 198 491 \$
REMB. DETTE À LONG TERME	60 229 \$
FONDS RÉSERVÉS TENU ÉLECTION	3 028.00 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'année 2024 prévoyant des dépenses et un revenu de 1 261 747 \$ soient approuvées telles que présentées et rédigées.

2023-230

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 7 h 22.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale et
Greffière-Trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 20 décembre 2023, à 19 h 22, à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens et Claudia Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Assistent également à la séance: Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 13^{ième} jour du mois de décembre 2023.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2023.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-231 LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation.

En apportant la modification suivante au point 6 : Adoption Plan triennal d'immobilisation 2024-2026.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

À Madame Claire Desbiens
 Madame Annie Desbiens
 Madame Claudia Desbiens
 Madame Claudia Tremblay
 Monsieur Rémi Brassard
 Monsieur Jean-Denis Martel
 Madame Martine Chrétien

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Catherine Asselin, directrice générale, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle communautaire, une séance du conseil, le 20^{ième} jour de décembre 2023 à 19h15 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1. Ouverture
- 2. Présences
- 3. Signification d'un avis de convocation
- 4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
- 5. Adoption Plan triennal d'immobilisation 2024-2026
- 6. Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 13^{ème} jour de décembre 2023

Directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le conseil a terminé la préparation du Programme Triennal d’Immobilisation (PTI) pour les années 2024, 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyée par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Programme Triennal d’Immobilisation (PTI) soit accepté comme suit :

2024

Projets	Montant estimé	Provenance des fonds
Aménagement bureau Hôtel de Ville	75 000 \$	Subvention PRABAM
Garage Municipal	280 000 \$	Subvention RECIM
Remise Maison de jeunes	75 000 \$	Demande de subvention à venir : Fond développement MRC
Connecteur d’eaux usées	700 000 \$	TECQ
Travaux rechargement granulaire Rang St-Hilaire et Cavée	50 000 \$	Au budget 2024

2025

Projets	Montant estimé	Provenance des fonds
Confection du plan de réfection du stationnement et aire partagé autour de l’hôtel de ville	12 000 \$	Demande de subvention à venir : Fond développement MRC

2026

Projets	Montant estimé	Provenance des fonds
Asphaltage rang St-Hilaire (portion des travaux 2021)	300 000 \$	Demande de subvention à venir : PAVL

Plusieurs autres immobilisations sont à prévoir suivant l’évolution du développement de la municipalité, des demandes des citoyens et des subventions disponibles. Les projets décrits ci-dessus sont des projets projeter qui peuvent être modifiés en tout en en partie, selon l’octroi de subvention et de la disponibilité des ressources. De plus, en cas de réparation provenant d’incident de force majeure, la planification pourrait être décalé.

Une démarche de planification stratégique sera faite en 2024 afin d’établir les priorités du conseil pour les prochaines années. Celle-ci pourrait modifier ce plan triennal.

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens et résolu à l’unanimité des conseillers que l’assemblée soit levée à 7 h 27.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal du Québec

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 20 décembre 2023, à 19h30, à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens et Claudia Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Assistent également à la séance: Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant en mains propres aux membres du conseil le 18^{ième} jour du mois de décembre 2023.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2023.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-234

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté:

- 1. Présences
- 2. Ouverture
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Présentation et adoption du taux de taxation 2024
- 5. Factures et liste de comptes pour approbation
- 6. Programmation de la TECQ 2019-2023
- 7. Décompte de paiement Paul Pedneault inc # 10
- 8. Levée de l'assemblée

2023-235

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU TAUX DE TAXE 2024

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la municipalité de Saint-André pour l'année 2024 ont été adopté :

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service des ordures augmentera afin de pallier les coûts de service, il sera donc fixé à 235.15 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service des ordures saisonnières augmentera afin de pallier les coûts de service, il sera donc fixé à 123.52 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service des ordures ICI augmentera afin de pallier les coûts de service, il est donc fixé à 633 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service des ordures agricoles augmentera afin de pallier les coûts de service, il est donc fixé à 401.89 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service de vidange et de traitement des fosses septiques des habitations permanentes augmentera afin de pallier les coûts de service, il est donc fixé à 85.14 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service de vidange et de traitement des fosses septiques des habitations saisonnières augmentera afin de pallier les coûts de service, il est donc fixé à 48.89 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service d'aqueduc sera légèrement modifié, il sera donc fixé à 375\$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le tarif du service d'égout augmentera en raison du traitement des eaux usées, il sera donc fixé à 404.31 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le taux de la taxe foncière pour les immeubles résidentiels sera modifié, il est donc fixé à 1.33 \$ du cent dollar d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le taux de la taxe foncière pour les immeubles agricoles sera modifié, il est donc fixé à 1.38 \$ du cent dollar d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le taux de la taxe foncière pour les immeubles non résidentiels sera modifié, il est donc fixé à 1.99 \$ du cent dollar d'évaluation;

<u>TAUX DES TAXES</u>	<u>2023</u>
Taxe foncière générale	1.33 \$
Taxe foncière générale agricole	1.38 \$
Taxe foncière générale non résidentielle	1.99 \$
Ordure résidentielle	235.15 \$
Ordure chalet	123.52 \$
Ordure ICI	633 \$
Ordure Agricole	401.89 \$
Aqueduc résidentielle	375 \$
Égout résidentiel	404.31 \$
Vidange de fosses septiques habitations perman.	85.14 \$
Vidange de fosses septiques habitation saisonn.	48.89 \$

POUR TOUS CES MOTIFS il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à la majorité d'approuver le taux de taxation 2024. Le taux de taxation est donc adopté afin d'assurer à la municipalité de Saint-André les revenus nécessaires pour subvenir aux prévisions budgétaires de l'année 2024, une taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, le tout tel que porté au rôle actuellement en vigueur afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget adopté et que la directrice générale et greffière-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception.

2023-236

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 18 décembre 2023.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2023

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Informatique	1 694.05 \$	34711-2FUON
Authen-Tic	Mensualité services	1 616.67 \$	34711-2FNYA
Bell Canada	Fax	164.50 \$	35509-21961
Bell Canada Public Acces	Téléphone public	57.48 \$	19802
Bell Canada	Téléphone cellulaire	237.32 \$	35509-02715
Bell Canada	Eau usée	65.21 \$	34711-31889
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme	36.68 \$	34711-55554
Cain Lamarre	Avocats consultation générales	160.68 \$	34711-2FPM3
Hydro Québec	Luminaire	636.85 \$	34711-83344
Total		5 480.42 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2023

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Environnement CA	Gestion plan compensation	330.56 \$	19803
Maison de jeunes	Décoration Noël	282.51 \$	19804
QTL Quincaillerie	Vis	50.56 \$	19807
QTL Quincaillerie	Divers petits articles	26.15 \$	19816
Total		689.78 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2023-237 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité c'est vu octroyé un montant de 990 599 \$ dans l'enveloppe de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les projets admissibles doivent correspondre aux éléments mis en priorité lors de l'évaluation des structures en eaux usées;

ATTENDU QU'un montant de 117 250 \$ a été utilisé lors des travaux d'égout de la rue de l'Église, projet s'inscrivant dans les priorités de l'évaluation des structures;

ATTENDU QU'afin d'exécuter le deuxième projet prioritaire de l'analyse, plusieurs recherches et études ont dû être réalisé afin d'obtenir le scénario final, et ainsi, obtenir une estimation des coûts;

ATTENDU QUE les travaux devaient se dérouler avant la fin de 2023, mais en raison de la complexité du projet celui-ci a été repoussé en 2024 afin d'obtenir toutes les données nécessaires;

ATTENDU QUE le gouvernement a octroyé aux municipalités, un délai de prolongation pour la réalisation des projets subventionnés par la TECQ au 31 décembre 2024;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

QUE la programmation de projet de la TECQ soit adoptée comme suit :

Projet	Année	Montant subvention TECQ
Installation de captation d'égout rue de l'Église	2019	117 250 \$
Réfection du connecteur sanitaire	2024	700 000 \$
Montant applicable sur le projet de traitement d'eaux usées	2024	173 349 \$

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre au MAMH la programmation.

2023-238 DÉCOMPTE DE PAIEMENTS – PAUL PEDNEAULT INC # 10

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement du décompte # 10 de l'entreprise Paul Pedneault inc pour un montant de trois cent neufs mille cent quatre-vingts dollars et deux sous (309 180.02 \$) incluant taxes et retenus. Ce décompte s'inscrit dans le projet d'interception et assainissement d'eaux usées.

2023-239 DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIER

La directrice générale déclare que l'élu, Monsieur Rémi Brassard a déposé en date d'aujourd'hui, sa déclaration d'intérêt pécunier. Les déclarations des élus sont alors entièrement déposées. Elles seront donc transmises au MAMH.

2023-240

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 52.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec